

DOSSIER D'INSCRIPTION AU PAJ 2022-2023

Nom de l'enfant :

Prénom :

Né(e) le : Classe :

 (Portable) :  (Fixe) :

@ :

Adresse :

Code postal : Commune :

Chez M. ou Mme
(si l'enfant n'habite pas habituellement sur le territoire)

Nom et prénom du père :

Profession :

Adresse de l'employeur :

 de l'employeur :

Nom et prénom de la mère :

Profession :

Adresse de l'employeur :

 de l'employeur :

Régime : CAF n° d'allocataire :

MSA n° d'allocataire :

Personne à contacter : Tél :

Médecin de famille : Tél :

Groupe sanguin de l'enfant :

Est-il hémophile ? : Oui non

Est-il asthmatique ? : Oui non

Si oui, veuillez fournir de la Ventoline et une ordonnance médicale

AUTORISATION PARENTALE 2022-2023

Je soussigné, (nom, prénom)

- M'engage à fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile obligatoire, et atteste avoir reçu une information en matière d'assurances de personnes.
- Autorise le responsable du centre à faire donner tous les soins médicaux nécessaires à mon enfant en cas d'urgence, et m'engage à rembourser les frais payés par le centre.
- Autorise mon enfant à pratiquer toutes les activités organisées par le centre et déclare que mon enfant est en bonne santé et peut pratiquer les activités physiques prévues (un certificat médical sera demandé pour certaines activités sportives).
- Décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant ou après les heures d'accueil.
- Autorise que mon fils, ma fille soit pris(e) en photographie dans la cadre des activités du pôle animation jeunesse, sachant que les photographies pourront éventuellement être publiées dans la presse locale.
 - Oui Non
- Déclare avoir pris connaissance des conditions et les accepte.

Important

Dans le cadre de nos activités, les jeunes sont amenés à se déplacer à pied et à vélo pour les petites distances, et en minibus pour les déplacements de part et d'autres de la communauté de communes ou à l'extérieur pour faire des activités.

La communauté de communes s'engage à respecter les règles de sécurité en vigueur pour l'organisation de ces déplacements.

Je soussigné (noms et prénom) autorise mon enfants à effectuer ces déplacements encadré par les animateurs, à pied, à vélo ou en mini bus.

A : Le :

Signature :

FONCTIONNEMENT 2021-2022 DU POLE ANIMATION JEUNESSE :

Le POLE ANIMATION JEUNESSE accueille vos enfants, de 11 à 17 ans (à partir du collège).

LE PAJ DE 11-17 ANS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Structure itinérante :

Le Pôle Animation Jeunesse est itinérant. Il est amené à fonctionner dans différentes salles communales de la communauté de communes.

Inscription :

Un coupon d'inscription est à compléter J-7 avant le début de la session. Ceci permet à l'équipe d'animation d'avoir un effectif prévisionnel pour la menée d'activités. Une régulation la veille pour le lendemain est possible.

Ramassage :

Un ramassage est effectué en minibus dans les communes. Le ramassage est un service gratuit et non obligatoire. Le minibus dessert toutes les communes.

En cas de non-respect du minibus, de comportements dangereux, l'équipe d'animation se réserve le droit de ne plus prendre un jeune.

Repas :

Une autogestion des repas est proposée aux jeunes. Cela sous-entend que les jeunes participent à l'élaboration de ceux-ci. L'inscription s'effectue le matin même avant 10h30. (Réservation possible par téléphone)

Ouverture :

Les animations s'effectuent du lundi au vendredi entre 9h00 heures et 18 heures.

Les ramassages se font entre 9h00/10h00 et 17h00/18h00.

En fonction des temps de ramassages, les jeunes peuvent être récupérés entre 9h00 et 10h15 et redéposés à partir de 17h00. Les jeunes autorisés à partir seuls seront libérés, les autres attendront avec un animateur.

Un enfant autorisé à partir seul, peut partir lorsqu'il le désire, sauf s'il dépend des ramassages. En cas d'incident à l'extérieur du lieu d'animation, les animateurs déclinent toutes responsabilités.

Je soussigné (noms et prénom)

autorise mon enfant à partir seul pendant l'accueil des vacances scolaires.

n'autorise pas mon enfant à partir seul pendant l'accueil des vacances scolaires.

Signature :

Contact

Benjamin DESAPHY

Responsable jeunesse

Pôle animation jeunesse du Pays du Neubourg (PAJ)

Bureau de l'office de tourisme

Place du Maréchal - 27110 Le Neubourg

benjamin.desaphy@paysduneubourg.fr

02 32 24 80 93 / 06 74 02 62 44



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ;
ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

Si **oui** joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice*)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	VARICELLE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	ANGINE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	SCARLATINE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
COQUELUCHE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	OTITE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	ROUGEOLE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	OREILLONS <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
ALIMENTAIRES oui non AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**

.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...
PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,.....responsable légal de l'enfant, déclare
exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant,
toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de
l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....

Tarifcation 2022-2023

Carte d'adhésion au PAJ	12 € pour l'inscription de 1 enfant (de date à date) 10 € pour l'inscription de 2 enfants (de date à date) 8 € pour l'inscription de 3 enfants (de date à date)
Mini camps	Tarif unique de 15 € jour
Camp d'une nuit	Tarif unique de 5 €
Sortie « sans prestation » (foire de Rouen, puces ...)	Tarif unique de 2 € par jeune
Sortie « locale » : Cinéma, piscine, 1 partie de bowling, mini golf, pédalo ...	Tarif unique de 1,50 €
Sortie « animation classique » : Patinoire, forfaits bowling, piscine extérieur au territoire, dock laser, cinéma en multiplexe, équitation, voile, pêche en étang, escalade, spéléologie, kayak ...	4,50 € par jeune famille de 1 enfant 4 € par jeune famille de 2 enfants 3,50 € par jeune famille de 3 enfants et plus
Sortie « animation de prestige » : Accro-branche, parc d'attraction, paint-ball, karting, quad, ski nautique ...	8 € par jeune famille de 1 enfant 7,50 € par jeune famille de 2 enfants 7 € par jeune famille de 3 enfants et plus
Sortie « culturelles » : Concert, musée, palais de la découverte, le Louvre, châteaux ...	3,00 € par jeune famille de 1 enfant 2,50 € par jeune famille de 2 enfants 2,00 € par jeune famille de 3 enfants et plus
Prestation repas du midi ou soirée	Tarif unique de 2,50 €
Tarif des activités pour les jeunes hors CDC	Majoration de 50 %

Règlement intérieur

A lire en famille

Ce lieu est dédié aux jeunes de 11 à 17 ans

- Le Pôle Animation Jeunesse est ouvert en présence d'un animateur. Lieu d'accueil pour les vacances ou les temps périscolaires, les jeunes s'y rendent pour y passer du bon temps et prendre du plaisir.
Les horaires d'ouverture sont affichés.
- La vie d'un accueil de loisirs implique de vivre en collectivité avec des personnes que l'on n'a pas forcément choisis. Pour autant, toute personne a droit au respect de son intégrité physique et morale. En conséquence, dans l'enceinte du centre de loisirs, les comportements injurieux ou violents visant à porter atteinte à autrui (jeune ou adulte) ne sont pas tolérés.
- La dégradation volontaire ou le vol des biens matériels présents dans le centre sont des actes tout aussi condamnables.
Ces éléments peuvent également faire l'objet de poursuites judiciaires.
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement. Il est interdit d'y consommer et d'y introduire de l'alcool et des substances illicites.
- Les objets personnels sont acceptés dans la mesure où ils ne gênent pas le fonctionnement. En cas de perte, de vol ou de dégradation, la Communauté de Commune du Pays du Neubourg ne peut être tenue pour responsable.**
- Le Pôle Animation Jeunesse est amené à occuper des locaux qui ne lui appartiennent pas : salles des fêtes, salles en établissements scolaires. Les jeunes sont tenus de respecter aussi le règlement intérieur des structures hôtes et le personnel occupant les lieux.
- Toute personne qui ne respecte pas le règlement peut être temporairement ou définitivement exclue.